

Johnson & Johnson publie une déclaration sur le verdict du 27 septembre rendu en Californie

27 septembre 2019

New Brunswick, New Jersey - Nous allons faire immédiatement appel du verdict d'aujourd'hui parce que la poudre pour bébés de Johnson ne contient pas d'amiante et ne cause pas le cancer, comme de nombreux organismes de réglementation mondiaux l'ont constaté depuis de nombreuses années, et comme plusieurs jurys aux États-Unis l'ont également constaté au cours des derniers mois.

###